

Question écrite du 23 septembre 2013 de Mmes et MM. Delphine Wuest, Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Anne Moratti, Guillaume Käser et Alexandre Wisard: «Sécurité sur le chemin des écoles Ferdinand-Hodler et Saint-Antoine, quelle suite et quelle fin?»

L'Association des parents d'élèves du centre-ville (APECV) est en train de mettre en place un parcours futé pour que les enfants puissent aller à l'école à pied en toute sécurité. Cette démarche a démarré par une pétition déposée auprès du Conseil administratif de la Ville de Genève en mai 2011. Suite à cette pétition qui listait une série de points noirs sur le parcours futé, la Ville, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM) et le Service des écoles sont entrés en matière en réglant certains points. Le SAM s'est notamment engagé pour tous les aménagements de moins de 100 000 francs.

Cependant, à ce jour, des points restent non résolus, notamment:

- des traversées sécurisées aux croisements des rues: Saint-Léger/René-Louis-Piachaud, Puits-Saint-Pierre/Hôtel-de-Ville, Verdaine/Vieux-Collège, Vieux-Collège/Rôtisserie/Longemalle, rue d'Italie/Ferdinand-Hodler;
- le réaménagement du trottoir au niveau de l'entrée dans la zone 20 km/h au croisement Théodore-de-Bèze/Emile-Jaques-Dalcroze, ainsi que la pose d'un stop pour les voitures qui descendent la rue Théodore-de-Bèze (même angle). Cet aménagement n'a pas été fait malgré les travaux exécutés au printemps 2013;
- rue des Chaudronniers: l'aménagement des terrasses en chicane afin de permettre la continuité des itinéraires piétons sur le trottoir tout en incitant les voitures et les vélos à ralentir (zone 20 km/h rarement respectée)
- le rallongement des phases de feux sur Ferdinand-Hodler/Emile-Jaques-Dalcroze afin que les groupes d'enfants (notamment le parascolaire) aient le temps de traverser les deux feux en une seule fois.

Serait-il possible de régler les points listés ci-dessus afin que l'APECV puisse concrétiser ce parcours futé pour que les enfants puissent aller seuls à l'école et que les groupes d'enfants (conduits par les animateurs/trices du parascolaire et de la maison de quartier) puissent également se déplacer dans le quartier en toute sécurité?